

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER PAR CATEGORIES

1- PRE-NATIONAL MASCULIN

La Ligue des Alpes organise un championnat de Pré-National Masculin qualificatif pour le championnat de France Nationale 3.

1.1 CLUBS QUALIFIES : 13 clubs (1 poule) uniquement pour cette saison, retour à 12 la saison suivante.

- Les clubs (variable) descendant de Nationale 3.
- Le premier et le second de Régional Masculin 2.
- Les clubs les mieux classés du championnat de Pré-National Masculin de la saison précédente.

1.2 SYSTEME DE L'EPREUVE

■ Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement de 1 à 13 est établi.

■ La première équipe de la poule est CHAMPION DES ALPES et accède au championnat de France. Cette équipe participera à la Coupe Grande Région Lyonnais Alpes Auvergne. Demi-finale weekend 13/14 mai 2017, lieu non déterminé dans le Lyonnais, Finale weekend 20/21 mai 2017, lieu non déterminé dans les Alpes (Participation obligatoire sous peine de sanction).

- Les 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} de la poule (et plus en fonction des descentes de NM3) descendent en RM2.
- En cas de nécessité de repêchage, il sera fait application des articles 63 et 64 du règlement sportif.

1.3 ORGANISATION SPORTIVE

■ Heure officielle : le samedi à 20h30

■ Règlement officiel FFBB.

■ Dérogation d'horaire :

Lorsqu'un club a une équipe première évoluant en Championnat de France Masculin et une équipe réserve en Pré-National Masculin, l'horaire sera avancé d'office à 17h00, toutefois, une dérogation sera accordée pour que l'équipe réserve joue le dimanche après-midi à 13h00, 15h30 ou 17h30 en fonction des disponibilités de gymnase. Cette mesure ne s'applique que lorsque l'équipe évoluant en championnat de France et l'équipe évoluant en Pré-National jouent le même week-end à domicile.

1.4 OBLIGATION D'ENGAGEMENT D'EQUIPE DE JEUNES

■ Tout club de Pré-National Masculin devra obligatoirement justifier d'une équipe U20 Masculin ou U17 Masculin de niveau départemental, régional ou national ou à défaut d'une équipe évoluant en CTC dans la mesure où il est le club porteur.

A défaut, une pénalité administrative de moins 3 points sera appliquée et l'équipe ne pourra accéder à l'échelon supérieur.

1.5 AUTRES DISPOSITIONS

■ La Ligue des Alpes se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du Championnat Pré-National Masculin selon les modifications qui peuvent être apportées aux différents championnats fédéraux.

■ La participation des équipes réserves dans le Championnat Pré-National Masculin est autorisée.

■ **Le douzième et le treizième club de la poule ne pourront en aucun cas être repêchés.**



2- REGIONAL MASCULIN 2 (ex. Excellence Masculine)

2.1 CLUBS QUALIFIÉS : 12 clubs

- Les clubs (variable) descendant de la Pré-National Masculin.
- Le premier de chaque poule **et le meilleur second** de RM3.
- Les clubs les mieux classés du championnat de RM2 de la saison précédente.

2.2 SYSTEME DE L'EPREUVE

■ Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement de 1 à 12 est établi.

■ Le premier et le second accéderont en Pré-National Masculine

La première équipe de la poule est CHAMPION DES ALPES de RM2.

■ Les 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} de la poule (et plus en fonction des descentes de NM3) descendent en RM3.

En cas de nécessité de repêchage il sera fait application des articles 63 et 64 du règlement sportif.

2.3 ORGANISATION SPORTIVE

■ Heure officielle : le samedi à 20h30

■ Règlement officiel FFBB.

■ Dérogation d'horaire :

Lorsqu'un club a une équipe première évoluant en championnat de France Masculin et une équipe réserve en **RM2**, l'horaire sera avancé d'office à 17h00 toutefois une dérogation sera accordée pour que l'équipe réserve joue le dimanche après-midi à 13h00, 15h30 ou 17h30 en fonction des disponibilités de gymnase. Cette mesure ne s'applique que lorsque l'équipe évoluant en championnat de France ou en Pré-National et l'équipe évoluant en RM2 jouent le même week-end à domicile.

2.4 OBLIGATION D'ENGAGEMENT D'EQUIPE DE JEUNES

■ Tout club de RM2 devra obligatoirement justifier d'une équipe U20 Masculin ou U17 Masculin ou U15 Masculin de niveau départemental, régional ou national ou à défaut d'une équipe évoluant en CTC dans la mesure où il est le club porteur.

A défaut, une pénalité administrative de moins 3 points sera appliquée et l'équipe ne pourra accéder à l'échelon supérieur.

2.5 AUTRES DISPOSITIONS

■ La Ligue des Alpes se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du championnat de Régional Masculin selon les modifications qui peuvent être apportées aux différents championnats fédéraux.

■ La participation des équipes réserves dans le championnat de RM2 est autorisée.

■ **Le douzième club de la poule ne pourra en aucun cas être repêché.**

■ **L'accession à la catégorie Pré-national n'est pas autorisée aux équipes 3, il en est de même pour le club porteur d'une CTC.**

3- REGIONAL MASCULIN 3 (ex. Promotion d'Excellence Masculine)

3.1 CLUBS QUALIFIÉS : 24 clubs répartis en 2 poules de 12 clubs

- Les clubs (variable) descendants de RM2.
- Le club champion de chaque comité départemental et les clubs vice-champions du comité de Drôme-Ardèche et de l'Isère
- Les clubs les mieux classés du Championnat de RM3 de la saison précédente.



12/09/16

3.2 SYSTEME DE L'EPREUVE

- Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement de 1 à 12 est établi dans chaque poule.
- Le premier de chaque poule **et le meilleur second accèdent** à la RM2.
- **Un match de barrage sera organisé entre les 2 seconds de chaque poule.**
- Une Finale sur terrain désigné par le Pôle Territorial aura lieu entre les 1^{ers} de chaque poule pour attribuer le titre de CHAMPION DES ALPES de RM3.
- Les 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule (et plus en fonction des descentes de NM3) descendent en Championnat Départemental.
- En cas de nécessité de repêchage, il sera d'abord fait application des articles 63 et 64 du règlement sportif.

3.3 ORGANISATION SPORTIVE

- Heure officielle : le dimanche à 15h30
- Règlement officiel FFBB.
- Dérogation d'horaire : Lorsqu'un club a une équipe première ou jeune évoluant en Championnat de France et une équipe en Championnat Régional, l'horaire sera modifié d'office à 13h00 ou 17h30.

3.4 OBLIGATION D'ENGAGEMENT D'EQUIPE DE JEUNES

- Tout club de RM3 devra obligatoirement justifier d'une équipe U20 Masculin ou U17 Masculin ou U15 Masculin ou U13 Masculin de niveau départemental, régional ou national ou à défaut d'une équipe évoluant en CTC dans la mesure où il est le club porteur.
- A défaut, une pénalité administrative de moins 3 points sera appliquée et l'équipe ne pourra accéder à l'échelon supérieur.

3.5 AUTRES DISPOSITIONS

- La Ligue des Alpes se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du Championnat de RM3 selon les modifications qui peuvent être apportées aux différents championnats fédéraux.
- La participation des équipes réserves dans le championnat de RM3 est autorisée.
- **Le douzième club de la poule ne pourra en aucun cas être repêché.**

4- PRE-NATIONAL FEMININ

La Ligue des Alpes organise un championnat Pré-National Féminin qualificatif pour le championnat de France Nationale 3.

4.1 CLUBS QUALIFIÉS : 12 clubs (1 poule)

- Les clubs (variable) descendant de NF3.
- Le premier de chaque poule **et le meilleur second** de Régional Féminin 2.
- Les clubs les mieux classés du championnat de Pré-Nationale Féminin de la saison précédente.

4.2 SYSTEME DE L'EPREUVE

- Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement de 1 à 12 est établi.
- La première équipe de la poule est CHAMPIONNE DES ALPES et accèdera en Championnat de France. Cette équipe participera à la Coupe Grande Région Lyonnais Alpes Auvergne. Demi-finale weekend 13/14 mai 2017, lieu non déterminé dans l'Auvergne, Finale weekend 20/21 mai 2017, lieu non déterminé dans les Alpes (Participation obligatoire sous peine de sanction).
- Les 11^{ème} et 12^{ème} de la poule (et plus en fonction des descentes de NF3) descendent en RF2.
- En cas de nécessité de repêchage, il sera fait application des articles 63 et 64 du règlement sportif.



12/09/16

4.3 ORGANISATION SPORTIVE

- Heure officielle : le dimanche à 15h30
- Règlement officiel FFBB.
- Dérogation d'horaire : Lorsqu'un club a une équipe première ou jeune évoluant en Championnat de France et une équipe en Championnat Régional, l'horaire sera modifié d'office à **10h30**, 13h00 ou 17h30.

4.4 OBLIGATION D'ENGAGEMENT D'EQUIPE DE JEUNES

- Tout club de Pré-National Féminin devra obligatoirement justifier d'une équipe U20 Féminin ou U17 Féminin ou U15 Féminin de niveau départemental, régional ou national ou à défaut d'une équipe évoluant en CTC dans la mesure où il est le club porteur.
- A défaut, une pénalité administrative de moins 3 points sera appliquée et l'équipe ne pourra accéder à l'échelon supérieur.

4.5 AUTRES DISPOSITIONS

- La Ligue des Alpes se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du Championnat Pré-National Féminin selon les modifications qui peuvent être apportées aux différents Championnats Fédéraux.
- La participation des équipes réserves dans le Championnat Pré-National Féminin est autorisée.
- **Le douzième club de la poule ne pourra en aucun cas être repêché.**

5- REGIONAL FEMININ 2 (ex. Excellence Féminine)

5.1 CLUBS QUALIFIÉS : 26 clubs (cette saison uniquement) répartis en 1 poule de 12 clubs et 1 poule de 14 clubs

- Les clubs (variable) descendant de Pré-National Féminin.
- Le club champion de chaque comité départemental
- Les clubs vice-champions des comités de Drôme-Ardèche et de d'Isère
- Les clubs les mieux classés du championnat de RF2 de la saison précédente

5.2 SYSTEME DE L'EPREUVE

- Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement de 1 à 12 est établi dans la poule B et **de 1 à 14 dans la poule A.**
- La première équipe de chaque poule **et la meilleure seconde accèdent** en Pré-National Féminin.
- **Un match de barrage sera organisé entre les 2 secondes de chaque poule.**
- Une Finale sur terrain désigné par le Pôle Territorial aura lieu entre les 1^{ères} de chaque poule pour attribuer le titre de CHAMPIONNE DES ALPES de RF2.
- Les 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} de la poule A. Les 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} de la poule B (et plus en fonction des descentes de NF3) descendent en championnat départemental.
- En cas de nécessité de repêchage, il sera d'abord fait application des articles 63 et 64 du règlement sportif.

5.3 ORGANISATION SPORTIVE

- Heure officielle : le dimanche à 15h30
- Règlement officiel FFBB.
- Dérogation d'horaire : Lorsqu'un club a une équipe première ou jeune évoluant en Championnat de France et une équipe en Championnat Régional, l'horaire sera modifié d'office à 13h00 ou 17h30.



5.4 OBLIGATION D'ENGAGEMENT D'EQUIPE DE JEUNES

■ Tout club de RF2 devra obligatoirement justifier d'une équipe U20 Féminin ou U17 Féminin ou U15 Féminin ou U13 Féminin de niveau départemental, régional ou national ou à défaut d'une équipe évoluant en CTC dans la mesure où il est le club porteur.

A défaut, une pénalité administrative de moins 3 points sera appliquée et l'équipe ne pourra accéder à l'échelon supérieur la saison suivante.

5.5 AUTRES DISPOSITIONS

■ La Ligue des Alpes se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du championnat de RF2 selon les modifications qui peuvent être apportées aux différents championnats fédéraux.

■ La participation des équipes réserves dans le championnat de RF2 est autorisée.

■ **Le douzième et le treizième club de la poule ne pourront en aucun cas être repêchés.**

■ **L'accession à la catégorie Pré-national n'est pas autorisée aux équipes 3, il en est de même pour le club porteur d'une CTC.**

6- U20 REGIONAL MASCULIN

6.1 CLUBS QUALIFIÉS

L'engagement des équipes se fait auprès de la Ligue des Alpes à la date fixée par elle.

6.2 SYSTEME DE L'EPREUVE

■ Le championnat se déroule en 2 phases.

■ La 1^{ère} phase se déroule en matchs aller et retour :

Les clubs sont répartis en 4 poules de 6. (groupe A avec un exempt, poule 1, poule 2, poule 3)

Un classement est établi dans chaque poule à l'issue de la 1^{ère} phase.

■ 2^{ème} phase :

Les 3 premiers du groupe A de la 1^{ère} phase accèdent au championnat Inter-Régional FFBB.

L'équipe des Alpes la mieux classée à l'issue de ce championnat participera à la Coupe Grande Région Lyonnais Alpes Auvergne. Demi-finale weekend 13/14 mai 2017, lieu non déterminé dans le Lyonnais, Finale weekend 20/21 mai 2017, lieu non déterminé dans les Alpes (Participation obligatoire sous peine de sanction).

Poule U20M Rhône-Alpes : 1 poule de 6 clubs avec le 4^{ème} du groupe A et les 2 meilleures équipes classées au ranking général des poules 1,2 et 3 de la 1^{ère} phase et les 3 meilleures équipes de la Ligue du Lyonnais. (Championnat géré par le Lyonnais)

A l'issue de cette phase, le 1^{er} de la poule est déclaré CHAMPION U20M RHÔNE-ALPES.

Poules U20M Alpes 1^{ère} division : 1 poule de 8 clubs dont (1 exempt) classés au ranking général 3 à 9 des poules 1,2 et 3 de la 1^{ère} phase.

A l'issue de cette phase, le 1^{er} sera déclaré CHAMPION U20M ALPES 1^{ère} division.

Poules U20M Alpes 2^{ème} division : 1 poule de 8 clubs dont (1 exempt) classés au ranking général 10 à 16 des poules 1,2 et 3 de la 1^{ère} phase,

A l'issue de cette phase, le 1^{er} sera déclaré CHAMPION U20M ALPES 2^{ème} division.

6.3 ORGANISATION SPORTIVE

■ Heure officielle : le dimanche à 11h00

■ Règlement officiel FFBB.

6.4 REGLES DE PARTICIPATION

■ Toutes couleurs de licences autorisées

■ **Licences AS CTC autorisées**

■ C1, C2 ou T limitée à 5

■ 4 licences AS Juniors autorisées

■ Surclassement autorisé U17 1^{ère} et 2^{ème} année



12/09/16

■ Les licenciés disposant d'une convention de formation avec une association ou société sportive de LNB ne sont pas autorisés à participer aux rencontres du championnat région U20M.

6.5 REGLES PARTICULIERES

■ Le club qui se sera qualifié sportivement pour le championnat Inter-Région et qui refusera de le disputer sera forfait général pour la 2^{ème} partie de la saison et sera interdit d'engagement en championnat qualificatif au championnat Inter-Région U15, U17M et F, U20M pour la saison N+1.

6.6 CHARTE DES OFFICIELS

■ Ce championnat est assujetti à l'application de la charte des officiels mise en place par la FFBB.

7- U20 REGIONAL FEMININ

7.1 CLUBS QUALIFIÉS

L'engagement des équipes se fait auprès de la Ligue des Alpes à la date fixée par elle.

7.2 SYSTEME DE L'EPREUVE

■ Le championnat se déroule en 2 phases.

■ **La 1^{ère} phase** se déroule en matchs aller et retour au sein de 2 poules de 6 clubs. (Groupe A avec un exempt et Groupe B) : le Groupe A étant le plus élevé, le Groupe B étant le niveau le moins élevé.

Un classement est établi dans chaque poule à l'issue de la 1^{ère} phase.

■ **2^{ème} phase :**

Poule U20F Rhône-Alpes : 2 poules de 6 clubs

1^{ère} division : les clubs classés 1-2-3 de la poule A des Alpes et 3 équipes du Lyonnais.

A l'issue de ce championnat les 2 clubs les mieux classés des Alpes et les 2 clubs les mieux classés du Lyonnais participeront à la Coupe Grande Région Lyonnais Alpes Auvergne. Demi-finale weekend 13/14 mai 2017, lieu non déterminé en Auvergne, finale weekend 20/21 mai 2017, lieu non déterminé dans les Alpes (Participation obligatoire sous peine de sanction).

A l'issue de cette phase, le 1^{er} de la poule est déclaré **CHAMPION U20F RHÔNE-ALPES 1^{ère} division.**

2^{ème} division : les clubs classés 4-5 de la poule A des Alpes et 4 équipes du Lyonnais A l'issue de cette phase, le 1^{er} de la poule est déclaré **CHAMPION U20F RHÔNE-ALPES 2^{ème} division.**

Poule U20F Alpes:

1 poule de 8 clubs avec les clubs du groupe B et 2 équipes qualifiés par le CD 38, à l'issue de cette phase, le 1^{er} de la poule est déclaré **CHAMPION U20F ALPES.**

7.3 ORGANISATION SPORTIVE

■ Heure officielle : le samedi à 18h15

■ Règlement officiel FFBB.

7.4 REGLES DE PARTICIPATION

■ Toutes couleurs de licences autorisées

■ **Licences AS CTC autorisées**

■ C1, C2 ou T limitée à 5

■ 4 licences AS Juniors autorisées

■ Surclassement autorisé U17 1^{ère} et 2^{ème} année

■ Les licenciées disposant d'une convention de formation avec une association ou société sportive de LFB ne sont pas autorisées à participer aux rencontres du championnat régional U20 Féminin.

7.5 CHARTE DES OFFICIELS

■ Ce championnat est assujetti à l'application de la charte des officiels mise en place par la FFBB.



8- U17 REGIONAL MASCULIN

8.1 CLUBS QUALIFIES

L'engagement des équipes se fait auprès de la Ligue des Alpes à la date fixée par elle.
Après dépôt d'un dossier auprès de leur comité respectif et avis de l'équipe technique.
Le bureau de la ligue valide les clubs qualifiés soit 12 clubs.

8.2 SYSTEME DE L'EPREUVE

■ **1^{ère} phase :**

Les clubs sont répartis en 2 poules de 6 (Groupe A et Groupe B) : le Groupe A étant le plus élevé, le Groupe B étant le niveau le moins élevé.

Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement de 1 à 6 est établi dans chacune des poules.

■ **2^{ème} phase :**

Les 2 premiers du Groupe A accèdent au championnat Inter-Régional FFBB.

L'équipe des Alpes la mieux classée à l'issue de ce championnat participera à la Coupe Grande Région Lyonnais Alpes Auvergne. Demi-finale weekend 13/14 mai 2017, lieu non déterminé dans le Lyonnais, Finale weekend 20/21 mai 2017, lieu non déterminé dans les Alpes (Participation obligatoire sous peine de sanction).

Le 1^{er} est déclaré Champion Auvergne Rhône-Alpes.

Poule U17M Alpes 1^{ère} Division : 1 poule de 6 clubs avec les clubs restants du Groupe A (**3-4-5**), les **2 premiers du Groupe B** et le **Gagnant** d'un match de barrage sur terrain désigné par le Pôle Territorial qui aura lieu entre le club classé 6^{ème} du Groupe A et le 3^{ème} du Groupe B. A l'issue de cette phase, le 1^{er} de la poule est déclaré Champion des Alpes U17M 1^{ère} division.

Poule U17M Alpes 2^{ème} Division : 1 poule de 6 clubs avec les clubs restants du Groupe B (**4-5-6**), le **perdant** du match de barrage et **2 clubs issus des Comités**.

Les 2 clubs issus des comités seront qualifiés après 2 matches de barrage sur terrain désigné par le Pôle Territorial, après tirage au sort des rencontres entre les clubs classés 1^{ers} dans chaque Comité le weekend du 10/11 Décembre 2016.

A l'issue de cette phase, le 1^{er} de la poule est déclaré Champion des Alpes U17M 2^{ème} division.

8.3 ORGANISATION SPORTIVE

■ Règlement officiel FFBB.

■ Dérogation d'horaire :

Lorsqu'un club à une équipe première évoluant en Championnat de France Senior Masculin et une équipe U17 Masculin en région, l'horaire sera avancé d'office à 17h00 ou 15h00 pour l'équipe U17 Masculin. Cette mesure ne s'applique que lorsque l'équipe U17 Masculin évolue en lever de rideau de l'équipe évoluant en Championnat de France.

8.4 REGLES PARTICULIERES

■ Le club qui se sera qualifié sportivement pour le championnat Inter-Région et qui refusera de le disputer sera forfait général pour la 2^{ème} partie de la saison et sera interdit d'engagement en championnat qualificatif au championnat Inter-Région (U15, U17 M et F, U20M pour la saison N+1).

8.5 CHARTE DES OFFICIELS

■ Ce championnat est assujéti à l'application de la charte des officiels mise en place par la FFBB.



9- U17 REGIONAL FEMININ

9.1 CLUBS QUALIFIES

L'engagement des équipes se fait auprès de la Ligue des Alpes à la date fixée par elle.
Après dépôt d'un dossier auprès de leur comité respectif et avis de l'équipe technique
Le Bureau de la Ligue valide les clubs qualifiés soit 12 clubs.

9.2 SYSTEME DE L'EPREUVE

■ **1^{ère} phase :**

Les clubs sont répartis en 2 poules de 6 clubs. (Groupe A et Groupe B) : le Groupe A étant le plus élevé, le Groupe B étant le niveau le moins élevé.

La 1^{ère} phase se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement est établi dans chaque poule.

■ **2^{ème} phase :**

Les 2 premiers du Groupe A accèdent au championnat Inter-Régional FFBB.

L'équipe des Alpes la mieux classée à l'issue de ce championnat participera à la Coupe Grande Région Lyonnais Alpes Auvergne. Demi-finale weekend 13/14 mai 2017, lieu non déterminé en Auvergne, Finale weekend 20/21 mai 2017, lieu non déterminé dans les Alpes (Participation obligatoire sous peine de sanction).

Poule U17F Alpes 1^{ère} Division : 1 poule de 6 clubs avec les clubs restants du Groupe A (3-4-5), les 2 premiers du Groupe B et le Gagnant d'un match de barrage sur terrain désigné par le Pôle Territorial qui aura lieu entre le club classé 6^{ème} du Groupe A et le 3^{ème} du Groupe B. A l'issue de cette phase, le 1^{er} de la poule est déclaré Champion des Alpes U17F 1^{ère} division.

Poule U17F Alpes 2^{ème} Division : 1 poule de 6 clubs avec les clubs restants du Groupe B (4-5-6), le perdant du match de barrage et 2 clubs issus des Comités.

Les 2 clubs issus des comités seront qualifiés après 2 matches de barrage sur terrain désigné par le Pôle Territorial, après tirage au sort des rencontres entre les clubs classés 1^{er} dans chaque Comité le weekend du 10/11 Décembre 2016.

A l'issue de cette phase, le 1^{er} de la poule est déclaré Champion des Alpes U17F 2^{ème} division.

9.3 ORGANISATION SPORTIVE

■ Heure officielle : le samedi à 18h15

■ Règlement officiel FFBB.

■ Dérogation d'horaire :

Lorsqu'un club a une équipe première évoluant en Championnat de France Seniors et 2 équipes en Championnat Régional, l'horaire sera avancé d'office à **17h00** pour l'équipe U17 Masculin et à **15h00** pour l'équipe U17 Féminin.

9.4 REGLES PARTICULIERES

■ Le club qui se sera qualifié sportivement pour le championnat Inter-Région et qui refusera de le disputer sera forfait général pour la 2^{ème} partie de la saison et sera interdit d'engagement en championnat qualificatif au championnat Inter-Région (U15, U17 M et F, U20M) pour la saison N+1.

9.5 CHARTE DES OFFICIELS

■ Ce championnat est assujéti à l'application de la charte des officiels mise en place par la FFBB.

10- U15 REGIONAL MASCULIN

10.1 CLUBS QUALIFIES

L'engagement des équipes se fait auprès de la Ligue des Alpes à la date fixée par elle.
Après dépôt d'un dossier auprès de leur comité respectif et avis de l'équipe technique
Le Bureau de la Ligue valide les clubs qualifiés soit 12 clubs.

10.2 SYSTEME DE L'EPREUVE

■ 1^{ère} phase :

Les clubs sont répartis en 2 poules de 6 clubs. (Groupe A et Groupe B) : le Groupe A étant le plus élevé, le Groupe B étant le niveau le moins élevé.

La 1^{ère} phase se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement est établi dans chaque poule.

■ 2^{ème} phase :

Les 2 premiers du Groupe A accèdent au championnat Inter-Régional FFBB.

Poule U15M Alpes 1^{ère} Division : 1 poule de 6 clubs avec les clubs restants du Groupe A (3-4-5), les 2 premiers du Groupe B et le gagnant d'un match de barrage sur terrain désigné par le Pôle Territorial qui aura lieu entre le club classé 6^{ème} du Groupe A et le 3^{ème} du Groupe B. A l'issue de cette phase, le 1^{er} de la poule est déclaré Champion des Alpes U15M 1^{ème} division.

Poule U15M Alpes 2^{ème} Division : 1 poule de 6 clubs avec les clubs restants du Groupe B (4-5-6), le perdant du match de barrage et 2 clubs issus des Comités.

Les 2 clubs issus des comités seront qualifiés après 2 matches de barrage sur terrain désigné par le Pôle Territorial, après tirage au sort des rencontres entre les clubs classés 1^{ers} dans chaque Comité le weekend du 10/11 Décembre 2016.

A l'issue de cette phase, le 1^{er} de la poule est déclaré Champion des Alpes U15M 2^{ème} division.

10.3 ORGANISATION SPORTIVE

- Heure officielle : le dimanche à **10h30**
- Règlement officiel FFBB.

10.4 REGLES PARTICULIERES

■ Le club qui se sera qualifié sportivement pour le championnat Inter-Région et qui refusera de le disputer sera forfait général pour la 2^{ème} partie de la saison et sera interdit d'engagement en championnat qualificatif au championnat Inter-Région (U15, U17 M et F, U20M pour la saison N+1).

10.5 CHARTE DES OFFICIELS

- Ce championnat est assujéti à l'application de la charte des officiels mise en place par la FFBB.

11- U15 REGIONAL FEMININ

11.1 CLUBS QUALIFIES

L'engagement des équipes se fait auprès de la Ligue des Alpes à la date fixée par elle.
Après dépôt d'un dossier auprès de leur comité respectif et avis de l'équipe technique
Le Bureau de la Ligue valide les clubs qualifiés soit 12 clubs.

11.2 SYSTEME DE L'EPREUVE

■ 1^{ère} phase :

Les clubs sont répartis en 2 poules de 6 clubs. (Groupe A et Groupe B) : le Groupe A étant le plus élevé, le Groupe B étant le niveau le moins élevé.



12/09/16

La 1^{ère} phase se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement est établi dans chaque poule.

■ **2^{ème} phase :**

Les 3 premiers du Groupe A accèdent au championnat Inter-Régional FFBB.

L'équipe des Alpes la mieux classée à l'issue de ce championnat participera à la Coupe Grande Région Lyonnais Alpes Auvergne. Demi-finale weekend 13/14 mai 2017, lieu non déterminé en Auvergne, Finale weekend 20/21 mai 2017, lieu non déterminé dans les Alpes (Participation obligatoire sous peine de sanction).

Poule U15F Alpes 1^{ère} Division : 1 poule de 6 clubs avec les clubs restants du Groupe A (4-5), les 3 premiers du Groupe B et le Gagnant d'un match de barrage sur terrain désigné par le Pôle Territorial qui aura lieu entre le club classé 6^{ème} du Groupe A et le 4^{ème} du Groupe B. A l'issue de cette phase, le 1^{er} de la poule est déclaré Champion des Alpes U15F 1^{ère} division.

Poule U15F Alpes 2^{ème} Division : 1 poule de 6 clubs avec les clubs restants du Groupe B (5-6), le perdant du match de barrage et 3 clubs issus des Comités.

Les 3 Clubs issus des comités seront qualifiés après 3 matches de barrage sur terrain désigné par le Pôle Territorial, après tirage au sort des rencontres entre les clubs classés 1^{ers} dans chaque Comité le weekend du 10/11 Décembre 2016.

A l'issue de cette phase, le 1^{er} de la poule est déclaré Champion des Alpes U15F 2^{ème} division.

11.3 ORGANISATION SPORTIVE

■ Heure officielle : le dimanche à **10h30**

■ Règlements officiels FFBB.

11.4 REGLES PARTICULIERES

■ Le club qui se sera qualifié sportivement pour le Championnat Inter-Région et qui refusera de le disputer sera forfait général pour la 2^{ème} partie de la saison et sera interdit d'engagement en championnat qualificatif au championnat Inter-Région (U15, U17 M et F, U20M pour la saison N+1).

11.5 CHARTE DES OFFICIELS

■ Ce championnat est assujéti à l'application de la charte des officiels mise en place par la FFBB.

12- U13 REGIONAL MASCULIN et U13 REGIONAL FEMININ

12.1 CLUBS QUALIFIES

L'engagement des équipes se fait auprès de la Ligue des Alpes à la date fixée par elle. Après dépôt d'un dossier auprès de leur comité respectif et avis de l'équipe technique Le Bureau de la Ligue valide les clubs qualifiés soit 12 clubs.

12.2 SYSTEME DE L'EPREUVE

■ **1^{ère} phase :**

Les clubs sont répartis en 2 poules de 6 clubs. (Groupe A et Groupe B) : le Groupe A étant le plus élevé, le Groupe B étant le niveau le moins élevé.

La 1^{ère} phase se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement est établi dans chaque poule.

■ **2^{ème} phase :**

Les 2 premiers du Groupe A accèdent au Championnat Auvergne-Rhône-Alpes. Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement de 1 à 6 est établi. Le 1^{er} est déclaré Champion Auvergne-Rhône-Alpes.

L'équipe des Alpes la mieux classée à l'issue de ce championnat participera à la Coupe Grande Région Lyonnais Alpes Auvergne. Demi-finale weekend 13/14 mai 2017, lieu non déterminé dans le Lyonnais



12/09/16

pour les U13M et en Auvergne pour les U13F, Finale weekend 20/21 mai 2017 2016, lieu non déterminé dans les Alpes (Participation obligatoire sous peine de sanction).

Poule U13 Alpes 1^{ère} Division : 1 poule de 6 clubs avec les clubs restants du Groupe A (3-4-5), les 2 premiers du Groupe B et le Gagnant d'un match de barrage sur terrain désigné par le Pôle Territorial qui aura lieu entre le club classé 6^{ème} du Groupe A et le 3^{ème} du Groupe B. A l'issue de cette phase, le 1^{er} de la poule est déclaré Champion des Alpes U13 1^{ère} division.

Poule U13 Alpes 2^{ème} Division : 1 poule de 6 clubs avec les clubs restants du Groupe B (4-5-6), le perdant du match de barrage et 2 clubs issus des Comités.

Les 2 clubs issus des comités seront qualifiés après 2 matches de barrage sur terrain désigné par le Pôle Territorial, après tirage au sort des rencontres entre les clubs classés 1^{ers} dans chaque Comité le weekend du 10/11 Décembre 2016.

A l'issue de cette phase, le 1^{er} de la poule est déclaré Champion des Alpes U15 2^{ème} division.

12.3 ORGANISATION SPORTIVE

- Heure officielle : le samedi à 16h
- Règlement officiel FFBB. 10 joueurs/joueuses.
- Temps de jeu : 4 x 8 minutes décomptées (prolongations 3 min) pour le Championnat et 4 x 6 mn décomptées (prolongations 3 min) pour les Finales.
- L'intervalle entre les mi-temps est de 10 minutes. L'intervalle entre les ¼ temps est de 2 minutes.
- Ballon n° 6, grands panneaux, hauteur 3.05m. La ligne des 3 points sera à 6m25.
- 5 fautes par joueur.
- 4 fautes d'équipe.
- Défense homme à homme, toute forme de zone est interdite.
- Frais d'arbitrage : en cas de désignation, les frais d'arbitrage sont payés à part égales par les deux associations sportives avant la rencontre selon le barème établi par le Règlement Financier.

12.4 REGLES DE PARTICIPATION

- Les changements sont libres pendant la rencontre et ce dès le 1^{er} quart-temps. Les 8 joueurs doivent participer à la rencontre.
- Toute équipe qui ne respecte pas les dispositions ci-dessus sera déclarée battue par pénalité
- La défense de zone 1/2 terrain ou tout terrain (zone press) est interdite tout comme la pose d'écran
- Doit être privilégié le jeu rapide et le jeu en mouvement sans écran

12.5 REGLE PARTICULIERE

Autorisation Provisoire de Prêt (APP) :

Il est possible qu'une équipe qualifiée puisse bénéficier d'une APP de joueurs dans les conditions suivantes :

- Le joueur concerné doit être un(e) sélectionné(e) départemental(e)(liste des 15 joueurs arrêtée par chaque Comité Départemental).
- Il doit aller d'une équipe non qualifiée vers une équipe qualifiée.
- La demande de prêt doit être parvenue au Comité Départemental avant la première journée du championnat.

La demande d'APP ne sera validée par la Ligue des Alpes qu'après avoir reçu l'accord du(des) parent(s) du joueur, des 2 clubs et du Comité Départemental.

Le joueur « prêté » ne pourra évoluer que dans l'équipe concernée (1 match par week-end).

Le nombre maximum de joueurs « prêtés » sera de 2 par équipe.

Dans tous les cas, le total de l'ensemble des licences C1, C2, T, APP ne doit pas dépasser 5 sur la feuille de marque.

12.5 CHARTE DES OFFICIELS

- Ce championnat est assujéti à l'application de la charte des officiels mise en place par la FFBB.



13. CLUBS PAR CATEGORIE ET PAR POULE

2016 - 2017			
PRE-NATIONAL		REGIONAL 2	
Masculin		Masculin	
COGNIN LA MOTTE		ANNEMASSE	
CRANPRINGY		BARBY ST ALBAN	
DOMENE		BONNEVILLE	
EPAGNY		EPAGNY*	
FAVERGES DOLOMIEU		IE-Grenoble Alpes Métropole-ECHIROLLES	
IE-Grenoble Alpes Métropole-GRENOBLE		MERCUROL CHANOS	
LARAVOIRE CHALLES*		PAYS DE GEX	
MANTAILLE		ST JULIEN EN GENEVOIS	
MONTMELIAN		ST MARTIN ST MICHEL	
SAULCE		TAIN Tournon*	
ST EGREVE		TERRES FROIDES*	
ST MARTIN D'HERES		THONON	
VERNOSC DAVEYZIEUX			
REGIONAL 3			
Masculin			
Poule A		Poule B	
BC BAVONNE		AIX MAURIENNE 3	
BC MAURIENNAIS		IE-Basket Centre Isère - AL VOIRON	
BC NORD ARDECHE*		AUBENAS*	
BOURG DE PEAGE UGAP		CHAMBERY JS	
CREST SAILLANS		DOMENE*	
ECLASSAN		GIERES	
IE-Grenoble Alpes Métropole-EYBENS POISAT		IE-Bassin Chambérien-LARAVOIRE CHALLES 3	
GILLY SUR ISERE		SAULCE*	
LA BALME DE SILINGY		SEYSSINET NOYAREY	
MANTAILLE*		ST VALLIER 3	
ST EGREVE*		THONES	
ST MARTIN D'HERES*		IE-Basket Drôme Centre-VALENCE BOURG	
PRE-NATIONAL		REGIONAL 2	
Féminin		Féminin	
		Poule A	Poule B
ANNEMASSE*		ANDANCE ANDANCETTE	ANNECY SEYNODES
BASKET DES VALLONS DE LA TOUR		BC BAVONNE	ARTAS
BC NORD ARDECHE		COGNIN LA MOTTE	BASKET DES VALLONS DE LA TOUR
CHALLES BASKET		EPAGNY*	CHALLES BASKET*
LEVERSOU		IE-Basket Drôme Centre-PORTES LES VALENCE	CHAVANAY
MONTMELIAN		ISERE SAVOIE POINT	CRANPRINGY
NIVOLA SVERMELLE		MONTBLER	IE-Grenoble Alpes Métropole-EYBENS POISAT
ST EGREVE		PAYS VORONNAIS 3	FRANGY
ST JEAN DE MIZOLS*		PORTES DE L'ISERE	E-Hauterives - Epinouze - HAUTERIVES
ST MARTIN D'HERES		RHODIA CLUB	LA TRONCHEM EYLAN 3
TERRES FROIDES		ST GEOIRE EN VALDAINE	TERRES FROIDES*
Exempt		ST MARTIN ST MICHEL	IE-Basket Drôme Centre-VALENCE BOURG
		ST VICTOR DE CESSIEU	
		THONES	



Des valeurs, une passion

ALPES

U20 REGIONAL Masculin

Groupe A

AIX MAURIENNE
ANNECY SEYNOD ES
IE-Bassin Annonéen-BC NORD ARDECHE
IE-Basket Centre Isère - ST EGREVE
IE-Basket Drôme Centre- VALENCE BOURG
Exempt

Poule 1

ALBERTVILLE
CHARNECLES RIVES
IE-Arve Basket - CLUSES SCIONZIER
DOMENE
GIERES
MANTAILLE

Poule 2

ESTRABLIN PONT EVEQUE
LA TRONCHE MEYLAN BC
RUMILLY
SEYSSINET NOYAREY
VERNOSC DAVEZIEUX
Exempt

Poule 3

EPAGNY
IE-Grenoble Alpes Métropole-EYBENS POISAT
MONTELMAR
ST JEAN DE MUZOLS
TULLINS FURES
Exempt

U20 REGIONAL Féminin

Groupe A

BASKE DES VALLONS DE LATOUR
BC NIVOLAS
PAYS VOIRONNAIS
ST JEAN DE MUZOLS
TULLINS FURES
Exempt

Groupe B

IE-Grenoble Alpes Métropole-ECHIROLLES
FAVERGES DOLOMIEU
GIERES
GUILHERAND GRANGES
HAUTERIVES
IE-Arve Basket - PAYS ROCHOIS

U17 REGIONAL Masculin

Groupe A

AIX MAURIENNE
ANNECY SEYNOD ES
IE-Grenoble Alpes Métropole-GRENOBLE
IE-Basket Centre Isère - ST EGREVE
TAIN TOURNON
TERRES FROIDES

Groupe B

IE-Bassin Chambérien-COGNIN LA MOTTE
CREST SAILLANS
PORTES DE L'ISERE
ST VALLIER
THONON
IE-Bassin Annonéen-VERNOSC DAVEZIEUX

U17 REGIONAL Féminin

Groupe A

ARTAS
IE-Elan Basket Féminin - BASKET VALLONS TOUR
IE-Bassin Chambérien-COGNIN LA MOTTE
CRAN PRINGY
EPAGNY
MERCUROL CHANOS CURSON

Groupe B

CROLLES
LA TRONCHE MEYLAN
PAYS VOIRONNAIS
ST VALLIER
TERRES FROIDES
IE-Basket Drôme Centre- VALENCE BOURG

U15 REGIONAL Masculin	
Groupe A	Groupe B
IE-Basket Centre Isère - AL VOIRON	IE-Arve Basket - CLUSES SCIONZIER
IE-Grenoble Alpes Métropole-GRENOBLE	GILLY SUR ISERE
LA BALME DE SILINGY	IE-Portes de Provence-MONTELMAR
LA RAVOIRE CHALLES	TERRES FROIDES
ST VALLIER	THONON
TAIN TOURNON	IE-Basket Drôme Centre-BOURG PEAGE UGAP
U15 REGIONAL Féminin	
Groupe A	Groupe B
IE-Elan Basket Féminin - BASKET VALLONS TOUR	ARTAS
IE-Bassin Annonéen-BC NORD ARDECHE	IE-Bassin Chambérien - CHALLES
IE-Bassin Chambérien-COGNIN LA MOTTE	ECHIROLLES
CRAN PRINGY	PAYS VOIRONNAIS
IE-Grenoble Alpes Métropole-TRONCHE MEYLAN	RUMILLY
IE-Basket Drôme Centre-BOURG PEAGE UGAP	IE-Basket Centre Isère - ST EGREVE
U13 REGIONAL Masculin	
Groupe A	Groupe B
IE-Basket Centre Isère - AL VOIRON	IE-Bassin Chambérien - CHALLES
ANNECY SEYNOD ES	IE-La Tronche Domène Meylan-DOMENE
IE-Grenoble Alpes Métropole-ECHIROLLES	IE-Arve Basket - PAYS ROCHOIS
LA RAVOIRE CHALLES	PORTES DE L'ISERE
ST VALLIER	IE-Portes de Provence - SAULCE
IE-Bassin Annonéen-VERNOSC DAVEZIEUX	IE-Basket Drôme Centre-BOURG PEAGE UGAP
U13 REGIONAL Féminin	
Groupe A	Groupe B
IE-Bassin Annonéen-BC NORD ARDECHE	ANNECY SEYNOD ES
IE-Elan Basket Féminin - CESSIEU	ARTAS
IE-Bassin Chambérien-COGNIN LA MOTTE	IE-Arve Basket - CLUSES SCIONZIER
RUMILLY	PAYS VOIRONNAIS
IE-Grenoble Alpes Métro-TRONCHE MEYLAN	ST VALLIER
IE-Basket Drôme Centre- VALENCE BOURG	IE-Basket Centre Isère - VOREPPE